ASSEMBLÉE NATIONALE

MISSION D'INFORMATION COMMUNE SUR LE PRIX DES CARBURANTS DANS LES DOM

PRESIDEE PAR
PATRICK OLLIER
Président de la Commission
des affaires économiques

CHRISTIANE TAUBIRA
Vice-présidente

ALFRED ALMONT
Vice-président

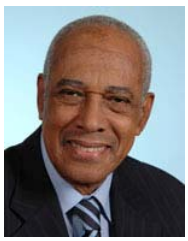

PROPOSITIONS DE LA MISSION

JEROME CAHUZAC
Rapporteur

Commission des finances,
de l'économie générale et du contrôle
budgétaire

JACQUES LE GUEN
Rapporteur

Commission
des affaires économiques

Jérôme BIGNON

Jean-Claude FRUTEAU

Jean-Claude LENOIR

Alfred MARIE-JEANNE

23 juillet 2009

LES PROPOSITIONS

A.– LE RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE

Que ce soit au cours des 65 auditions qu'elle a conduites à Paris ou lors de ses déplacements dans les départements d'outre mer, la mission a pu constater combien l'incompréhension d'un système de fixation des prix, au demeurant complexe, était à l'origine du malaise exprimé tant par les élus, les acteurs économiques que les consommateurs. Il lui est alors apparu que les mesures prioritaires à mettre en œuvre consistaient à établir les conditions d'une transparence totale sur le régime des prix administrés afin de lever à l'avenir toute forme d'ambiguïté. C'est dans cet esprit que la mission propose :

Proposition n°1 : Créer un comité de suivi des prix des carburants permettant de consulter l'ensemble des parties prenantes, préalablement à la publication de l'arrêté de fixation des prix des carburants ;

Proposition n°2 : Imposer aux stations services l'affichage visible des prix administrés, avec la précision du «prix maximum » ;

Proposition n°3 : Recenser les cuves privées et soumettre leur installation, à partir d'une certaine capacité, à une autorisation administrative ;

Proposition n°4 : Obliger les compagnies pétrolières à transmettre aux directions régionales de la concurrence et de la répression des fraudes les contrats signés avec les détaillants afin qu'elles vérifient qu'ils ne comportent pas de clauses abusives.

B.– DES BAISSES DE PRIX SONT ENVISAGEABLES TOUT EN PRESERVANT L'EMPLOI, LA SECURITE DE L'APPROVISIONNEMENT ET LES RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'OUTRE MER

L'immense majorité des populations ultramarines est attachée à un système d'administration des prix original qui contribue à la vie économique et sociale des territoires, qui garantit des approvisionnements sans rupture et procure aux collectivités territoriales les ressources dont elle ont besoin. C'est pourquoi la mission préconise une série de propositions concernant les différents stades de la chaîne pétrolière et permettant d'assurer :

Le maintien d'un système de prix administrés par le Préfet

Proposition n°5 : Maintenir dans les départements d'outre-mer un système d'administration des prix des carburants et du gaz par le Préfet ;

Proposition n°6 : Simplifier la formule de prix afin d'en éliminer les composants contestables, obsolètes ou redondants.

L’achat du pétrole brut, des carburants et du gaz

Proposition n°7 : Lier les prix à la pompe des carburants à l’évolution (à la hausse et à la baisse) du brut.

Le fret

Proposition n°8 : Engager une réflexion sur une éventuelle mutualisation des coûts du fret entre les Antilles et la Guyane.

Le raffinage

Proposition n°9 : Ne pas sacrifier l’emploi et l’outil industriel que représente la SARA à une baisse de prix immédiate ;

Proposition n°10 : créer en Martinique, en s'appuyant sur les structures et les compétences acquises par la SARA, un pôle de compétitivité européen sur la recherche de normes applicables aux hydrocarbures, compatibles avec les exigences de la réduction des gaz à effets de serre.

Le stockage

Proposition n°11 : Abaisser les droits de passage de la SRPP pour qu’ils correspondent à une rentabilité maximale sur capitaux investis de 12% ;

Proposition n°12 : Créer une filiale dédiée au stockage avec prise de participation de l’Etat, distincte de l’activité raffinage de la SARA.

Les marges de distribution

Proposition n°13 : Maintenir autant que possible les emplois dans les stations services en refusant l’automatisation complète des pompes ;

Proposition n°14 : Permettre aux Préfets d’autoriser certaines stations services limitativement énumérées à déroger au prix maximum afin d’assurer la continuité de l’approvisionnement dans certaines régions isolées ;

Proposition n°15 : Calculer la marge de gros de manière à ce qu’elle garantisse une juste rentabilité aux compagnies pétrolières, à même de garantir la continuité de l’approvisionnement des départements d’outre mer ;

Proposition n°16 : Limiter la durée des contrats d’exclusivité entre les fournisseurs et les propriétaires de stations services indépendantes et supprimer la clause donnant priorité au fournisseur pour le rachat du fond de commerce en cas de retrait du propriétaire ;

Proposition n°17 : Faciliter l’accession à la propriété des locataires-gérants.

La sortie de crise

Proposition n°18 : Si le prix le permet, utiliser une partie des ressources finançant l'aide à la cuve pour apurer le passif de l'Etat vis-à-vis des compagnies pétrolières ;

Proposition n°19 : Mettre en place rapidement un dispositif progressif de retour aux prix normaux des carburants.

C.– DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Enfin, soucieuse de préserver l'environnement tout en explorant les voies énergétiques du futur susceptibles d'assurer un développement économique harmonieux des DOM, la mission fait des sources d'énergie renouvelables un axe important de la politique énergétique à mettre en œuvre à partir des potentialités existantes.

Proposition n°20 : Développer l'énergie solaire outre mer et expertiser les autres énergies renouvelables (biocarburants, géothermie, éolien) ;

Proposition n°21 : Supprimer l'application dans les départements d'outre mer, prévue à compter du 1er janvier 2010, de la TGAP relative aux carburants.

Mission d'information commune sur le prix des carburants dans les DOM
Présidée par Patrick Ollier
Député des Hauts-de-Seine
Président de la Commission des affaires économiques

Jérôme Cahuzac
Député du Lot-et-Garonne
Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Jacques Le Guen
Député du Finistère
Commission des affaires économiques

Propositions de la Mission d'information *23 juillet 2009*